

Programme de commission et rabais pour client

Avec ses 180 employés qualifiés et déterminés, CIEL est une des plus grandes entreprises d'électro du canton. Leader sur le marché local, une de ses grandes forces vient donc de ses collaborateurs.

CIEL souhaite ainsi utiliser cette force dans le but de développer son réseau clients. En effet, si les 180 employés apportaient chacun 5 nouveaux clients, CIEL aurait 900 nouveaux clients.

Pour motiver et aider ses collaborateurs dans leur contribution au développement de notre entreprise, CIEL s'engage à faire un rabais de 5% sur le devis du client amené par un employé de l'exploitation, mais aussi de rémunérer l'employé de l'exploitation par une commission de 5% du devis du client.

Conditions du rabais et de la commission:

- ✓ Le collaborateur doit être employé de l'exploitation
- ✓ Le client doit être nouveau ou ne doit pas avoir reçu de facture de CIEL depuis 3 ans
- ✓ Le lieu des travaux doit être dans le canton de Vaud
- ✓ Le rabais est valable uniquement sur le premier devis et pour un montant supérieur à CHF 500.-
- ✓ Le formulaire doit être dûment remplis et signé par le collaborateur de l'exploitation CIEL
- ✓ La commission au collaborateur sera versée uniquement une fois la facture payée par le client

Pour bénéficier du programme :

Le collaborateur CIEL doit remplir le « *Formulaire de devis client* » et le remettre auprès du responsable marketing & communication : vguttmann@cielelectricite.com